

Creating our futures

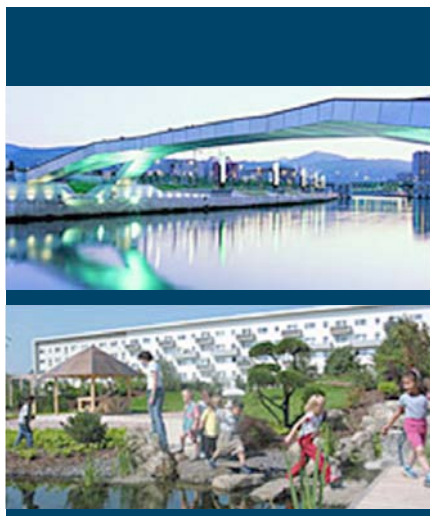
**ECTP-CEU**

European Council of Spatial Planners  
Conseil européen des Urbanistes

UNION EUROPEENNE



**Comité des Régions**



## Urbanisme européen

Développement durable  
Régional  
Participation  
Niveau local  
Cohésion territoriale

# 9<sup>e</sup>

## Grand Prix Européen de l'Urbanisme

2011-2012

## Appel à candidatures



Patrimoine architectural  
Urbain, Paysages  
Nature  
Européen  
Eau, Énergie  
Transfrontalier  
Economie  
Aménagement  
Citoyenneté  
Culture

Creating our futures

**ECTP-CEU**

European Council of Spatial Planners  
Conseil européen des Urbanistes

UNION EUROPEENNE



Comité des Régions

**L'ECTP-CEU, avec le parrainage du Comité des Régions, vous invite à être candidat au Neuvième Grand Prix Européen de l'Urbanisme 2011-2012.**

**Date limite de remise des dossiers de candidature :  
28 février 2012**

## Le Grand Prix Européen de l'Urbanisme

Le Grand Prix Européen de l'Urbanisme organisé par l'ECTP-CEU (Conseil Européen des Urbanistes <sup>(\*)</sup> – AISBL : association internationale sans but lucratif), a vocation de distinguer les politiques urbaines, les opérations, ou les projets de développement qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les régions urbaines et rurales en Europe.

### Les objectifs du Grand Prix sont :

- Présenter au grand-public, et aux urbanistes professionnels en particulier, des actions et des projets de développement exemplaires et innovants qui ont pour effet d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans chaque pays d'Europe, aussi bien sur le plan social et économique qu'environnemental.
- Illustrer et commenter les idées, les avis et la Vision de l'ECTP-CEU sur le futur des villes et des régions d'Europe qu'il exprime dans la Nouvelle Charte d'Athènes 2003, notamment par la mise en pratique des conditions favorables à la promotion d'un développement durable.
- Montrer le champ très vaste des actions d'urbanisme aujourd'hui ; tout autant dans la régénération et le renouvellement urbains, l'économie et les loisirs, les transports et les déplacements, que dans le renforcement de la cohésion sociale et économique et de l'identité culturelle, pour n'en citer que quelques-uns.
- Démontrer clairement les avantages des processus de participation du public, conçus et animés par les urbanistes professionnels d'aujourd'hui; notamment, comment la coopération entre les acteurs du développement, les autorités locales, les institutions spécialisées, et les citoyens concernés peut déclencher par synergie des résultats favorables à tous les participants.
- Démontrer l'importance croissante du concept de "cohésion territoriale" et expliquer par des programmes, plans, concepts et meilleures méthodes comment les travaux des urbanistes et autres responsables du développement spatial dépassent les frontières pour formuler des stratégies communes pour résoudre les problèmes dans un monde interconnecté.

L'envergure des sujets qui peuvent être présentés à la candidature comprend aussi bien des plans officiels que des études ou des politiques, ou des projets spécifiques de participation de communautés d'habitants que des opérations d'urbanisme, que ce soit aux niveaux transnational, national, régional, ou local. Les thèmes et les sujets sont choisis librement. Les thèmes n'ont pas besoin d'être considérés comme « européens » par leur envergure.

## Critères de jugement

Pour examiner les Dossiers de candidature, un Jury international souverain sera désigné par l'ECTP-CEU avec le Comité des Régions. Les critères de jugement seront essentiellement un ou plusieurs des critères suivants :

- Mise en œuvre de principes d'actions préparant un développement durable, assurant aussi bien la prise en compte de l'environnement que le progrès social et le développement économique dans la recherche des valeurs de bien-être des populations, de sécurité des personnes et la plus grande efficacité dans l'action.
- Originalité et caractère innovant de l'action ou de l'approche.
- Qualité du travail soit en termes d'art urbain, de développement, de méthodologie, ou de mise en œuvre des différentes techniques professionnelles d'urbanisme.
- Exemplarité du sujet ou de la manière par laquelle il est traité, au sens de sa capacité à servir de référence ailleurs ou plus tard.
- Valeur ajoutée par les urbanistes impliqués professionnellement dans le sujet, aussi bien comme concepteurs, animateurs ou coordinateurs.

### Présélection au niveau national

Les Instituts ou Associations Nationaux d'Urbanistes de l'ECTP-CEU sont invités à sélectionner les Dossiers de candidature qui représentent les meilleurs exemples pratiques dans leur pays. Les projets sélectionnés pourront résulter d'un Grand Prix national ou/et d'un processus spécifique de sélection nationale organisé par chaque association/institut national.

Les Dossiers de candidature ne peuvent être soumis que via les Instituts ou Associations nationales d'Urbanistes membres de l'ECTP-CEU. Aucune candidature n'est recevable directement au niveau européen ; chacun des Dossiers de candidature doit être soumis à la sélection nationale dont il relève.

### Contenu des Dossiers de candidature

Les Dossiers de candidature doivent concerner des actions récentes qui ont été approuvées ou terminées avant la date limite de remise.

**Chaque Dossier de candidature doit être accompagné (format papier et électronique) de :**

- 1** Un texte décrivant l'action ou le projet dans les deux langues officielles de l'ECTP-CEU (anglais/ français). La description ne doit pas dépasser quatre pages A4, pages incluant le titre, les tableaux et les références. Le texte doit être enregistré au format DOC (document Microsoft Word) avec la police de caractères Times New Roman 12pt pour les titres et sous-titres et Times New Roman 11pt pour toutes les autres sections du document. N'utilisez pas les en-têtes ni les pieds de page. Toutes les marges doivent avoir 2,5 cm de largeur.
- 2** Deux planches A1 en couleurs sur support rigide avec illustrations, commentaires, localisation si possible en anglais ou en français.
- 3** Un CD-ROM contenant la version électronique de : a) les deux panneaux complets, par exemple en PDF ; b) chaque image ou illustration avec sa légende, logo et autres visuels utilisés pour les panneaux ; c) la description écrite fournie par les candidats présélectionnés, comme indiqué au point 1 ci-dessus. D'autres supports (images, photos, films, documents de communication) sont acceptés.
- 4** Le nom de(s) urbaniste(s) professionnel(s) ou de l'équipe impliqué(s) dans le projet, le nom des autorités qui ont financé le projet, le nom du responsable (ex. directeur général, maire ou président régional) et le directeur général de l'urbanisme.
- 5** La démonstration de la contribution de jeunes urbanistes (moins de 38 ans) si c'était le cas dans l'équipe.
- 6** Le justificatif de paiement des frais d'inscription.

Les Associations ou Instituts nationaux membres de l'ECTP-CEU dans chaque pays mettront en place un premier processus de sélection des Dossiers de candidature et ils les enverront directement au Jury International **au plus tard le 28 février 2012**.

Chaque candidat doit retirer le **formulaire d'inscription officiel** disponible dès que possible sur le site Internet de l'ECTP-CEU accompagné de :

- 1. Une note décrivant pourquoi le Dossier a été sélectionné et pourquoi il mérite une récompense au niveau européen.
- 2. Le nom d'une personne de l'organisation nationale responsable de la sélection nationale et le nom d'une personne désignée comme Rapporteur du Dossier auprès du Jury International, si celui-ci avait besoin d'information complémentaire.
- 3. Une version électronique du Dossier, des planches et des textes, à requérir auprès des candidats sélectionnés, comme indiqué ci-dessus.

## Les Grands Prix Européens

L'ECTP-CEU fournira des Certificats d'attribution aux lauréats. Le Jury attribuera des prix aux Dossiers répondant brillamment aux critères de jugement.

Les Prix seront attribués à la fois aux autorités responsables et au(x) urbaniste(s) professionnel(s) impliqué(s) dans le projet.

La Cérémonie officielle de remise des Prix se déroulera à l'automne 2012 au Comité des Régions à Bruxelles. Le Conseil Européen des Urbanistes et le Comité des Régions assureront une large couverture médiatique aux lauréats qui recevront pour cette année particulière un prix sous la forme d'une publication du projet dans la lettre d'information du Comité des Régions.

La propriété des résultats appartient exclusivement à l'ECTP-CEU et la diffusion des résultats sera exclusivement celle de l'ECTP-CEU jusqu'à leur publication par le Comité Exécutif de l'ECTP-CEU.

## Renseignements complémentaires

Pour plus d'information sur les précédentes éditions et pour recevoir le formulaire d'inscription, contacter les Associations ou Instituts nationaux membres de l'ECTP-CEU, à l'adresse internet suivante :

Site Internet : [www.ectp-ceu.eu](http://www.ectp-ceu.eu) | ECTP-CEU e-mail : [secretariat@ectp-ceu.eu](mailto:secretariat@ectp-ceu.eu)

*Creating our futures*

**ECTP-CEU**

European Council of Spatial Planners  
Conseil européen des Urbanistes

UNION EUROPEENNE



Comité des Régions

### (\*) ECTP-CEU, Conseil Européen des Urbanistes

STATUTS

Approuvé par Arrêté Royal (belge) le 8 mars 88

Modifié par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2008

TITRE I: DÉNOMINATION, SIÈGE, OBJET, DURÉE

ARTICLE 1: Suite et conformément à loi du 2 mai 2002, l'association internationale à but scientifique « Conseil Européen des Urbanistes - European Council of Town Planners » dont les statuts ont été approuvés par AR le 8 Mars 1988 est transformée en une association internationale sans but lucratif dont la dénomination est :

ECTP - CEU

EUROPEAN COUNCIL OF SPATIAL PLANNERS

CONSEIL EUROPÉEN DES URBANISTES

(aisbl)

ARTICLE 3: L'association, qui est dénuée de tout esprit de lucre, a pour objet la collecte, l'étude et la transmission des données relatives à l'exercice de la profession d'urbaniste dans les Pays Membres du Conseil de l'Europe et, à travers leurs Instituts et leurs Associations, la défense des droits des urbanistes et la recherche d'une définition de leurs obligations.